

POINT FORT

«Si l'équilibre commercial n'est pas atteint, Washington accusera Berne de mauvaise foi»

GUERRE COMMERCIALE. Simon Evenett, professeur à l'IMD spécialisé dans les questions de politique commerciale, compare les accords de la Suisse et de l'UE avec les Etats-Unis.

Christian Affolter

Les accords signés par la Suisse et par l'Union européenne (UE) avec les Etats-Unis comprennent les deux une taxe douanière de 15%. Mais ils contiennent aussi des différences majeures. Le professeur à l'IMD et à l'Université de Saint-Gall Simon Evenett, spécialiste des relations commerciales et des questions géopolitiques, livre son analyse.

■ **Quelles sont les principales différences entre les deux accords, Etats-Unis - UE et Etats-Unis - Suisse?**

Il y a essentiellement trois différences. Tout d'abord, en chiffres absolus, l'UE investira clairement plus aux Etats-Unis que la Suisse avec 600 milliards de dollars contre 200 milliards. Mais par habitant, la Suisse y met beaucoup plus.

«Les déclarations que nous entendons de la part de certains politiciens induisent en erreur. Ils confondent la négociation du mandat avec l'accord final.

Alors que les Américains ne s'attendent même pas à avoir un accord final avant 2026.»

Simon Evenett
Professeur à l'IMD
et à l'Université de Saint-Gall



Ensuite – même si cet engagement n'est pas directement pris par le gouvernement, mais sera tenu par des entreprises –, les Européens se sont engagés à acheter beaucoup d'énergie (*ndl: comme du gaz naturel liquéfié, 750 milliards de dollars d'ici à 2028*). Ce n'est pas le cas de la Suisse. Sous cet aspect, l'accord de l'UE est donc moins bon.

Troisièmement, les deux, l'UE et la Suisse, devront procéder à des libéralisations, mais dans des domaines différents. Pour la première, ces assouplissements se situent essentiellement au niveau des réglementations de la chaîne d'approvisionnement, des exigences en matière de gouvernance d'entreprises et de la taxe prélevée sur les importations de produits générant des émissions carbone élevées.



Tariffs. «Même si la Cour suprême décide d'interdire les taxes douanières réciproques, le président des Etats-Unis aurait plein de pouvoirs afin de les remplacer par d'autres», estime le professeur Simon Evenett.

En ce qui concerne la Suisse, elle devra essentiellement reconnaître des réglementations américaines dans certains domaines agricoles et non agricoles, et devra acheter plus de produits agricoles américains, ce qui n'est pas le cas de l'UE.

■ **Impossible de savoir lequel des deux est meilleur...**

Ce qui est certain, c'est que les deux, l'UE et la Suisse, sont pris en otage. Et il y aura des groupes qui s'opposeront aux déréglementations prévues.

■ **Quelles parties de ces différents accords sont contraignantes?**

Leur statut est très différent: l'UE a un contrat cadre, et les Américains ont pris des mesures pour le mettre en œuvre. De son côté, la Suisse dispose d'un texte qui répertorie les sujets sur lesquels elle négociera avec les Etats-Unis, et les résultats souhaités. Les déclarations que nous entendons de la part de certains politiciens induisent en erreur. Ils confondent la négociation du mandat avec l'accord final. Alors que les Américains ne s'attendent même pas à avoir un accord final avant 2026.

■ **En revanche, ils veulent arriver à une balance commerciale équilibrée d'ici à fin 2028. Est-ce réaliste?**

Au mieux, c'est un objectif, mais qui pose un problème particulier à la Suisse. S'il n'est pas atteint, les Américains vont accuser les Suisses d'avoir agi de mauvaise foi. C'est le problème avec la manière dont ils négocient: ils sont convaincus que les autres pays les ont exploités. Ils fixent ainsi des objectifs qui n'ont pas beaucoup de sens du point de vue économique, et s'ils ne sont pas atteints, les partenaires économiques sont accusés de tricher, ce qui sert

de prétexte à une nouvelle série de taxes douanières.

■ **Dans l'accord avec la Suisse, il n'y a pas d'argent public impliqué, n'est-ce pas?**

Il pourrait y avoir du soutien du gouvernement pour des investissements outre-Atlantique sous forme de garanties. Mais il est correct que l'argent public n'est quasiment pas impliqué dans l'accord avec la Suisse, alors que dans le cas de l'UE, c'est un peu plus ambigu. Par

exemple, les achats d'énergie sont majoritairement effectués par des entreprises en mains de l'Etat, donc il est plus concerné.

■ **Dans le cas du Japon, l'Etat est-il encore plus engagé que du côté de l'UE?**

Oui, l'engagement du gouvernement est très fort, car certains investissements faisant partie de l'accord seront financés par la Development Bank of Japan. Donc, en ce qui concerne l'implication de l'Etat, le Japon et la Corée se

trouvent probablement en tête, l'UE au milieu et la Suisse à la fin.

■ **Le cadre légal pourrait-il imposer des limites à ces négociations, notamment selon l'arrêt attendu de la Cour suprême américaine, qui doit décider de la légalité des droits de douane décrétés par Donald Trump?**

C'est en effet la seule contrainte légale actuellement. Mais même si la Cour décida d'interdire les taxes douanières réciproques, le président des Etats-Unis aurait plein d'autres pouvoirs afin de les remplacer par d'autres. Ceux qui espèrent que la juridiction supérieure sauvera leur entreprise ne doivent plus se faire d'illusions: cela ne se passera pas ainsi.

■ **Au sujet des déclarations entre les Etats-Unis et la Suisse, votre centre Global Trade Alert relève cinq points négatifs...**

Sans vous les exposer en détail, je peux vous dire que ce que nous voyons est un pas en arrière par rapport au processus de mondialisation que nous avons connu depuis 30 ans, depuis la chute du mur de Berlin. Donc, la question n'est pas si nous allons progresser, mais jusqu'où nous allons reculer, vers un monde plus protectionniste. Les Etats-Unis vont évidemment très vite dans cette direction. Ce qui est intéressant cette année, c'est que d'autres pays n'ont pas du tout choisi d'augmenter leurs taxes douanières à tout va. Une issue comme celle de la grande récession des années 1930 nous a été épargnée. Mais combien de temps cette détermination de rester ouvert va-t-elle durer?■

Les pharmas suisses restent dans l'incertitude

Si la déclaration d'intention entre Berne et Washington du 14 novembre est perçue comme un apaisement pour une grande partie de l'économie helvétique, elle laisse l'industrie des médicaments face à des interrogations majeures. Seuls deux paragraphes abordent succinctement la question des droits de douane pour ce secteur, mentionnant un plafond de 15% également, qui pourraient être appliqués aux produits pharmaceutiques dans le cadre de la «Section 232 américaine», une loi qui autorise le président à imposer des «tariffs» si des importations menacent la sécurité nationale.

La faîtière Interpharma salue néanmoins cette étape. «Nous nous réjouissons que la délégation suisse menée par Guy Parmelin soit parvenue à obtenir un premier accord», souligne son directeur René Buholzer.

Selon lui, les importantes annonces d'investissements de Roche et de Novartis aux Etats-Unis ces derniers mois ont «largement contribué à cette solution».

Mais la déclaration d'intention ne clôt pas le dossier, certains points demeurent vagues. «Les négociations ne sont pas encore achevées», rappelle le directeur, qui insiste sur la volonté affirmée des deux parties «de poursuivre ces discussions de manière progressive et approfondie».

Surtout, les grands laboratoires restent exposés. Les médicaments demeurent en principe affranchis de droits de douane et le texte américain affirme que d'éventuels prélèvements ne dépasseront pas 15%. Mais pour l'association faîtière, l'introduction même d'un tarif douanier sur les produits pharmaceutiques constituerait «une rupture de tabou», alors que les médicaments ont toujours été exemptés afin de garantir l'accès aux patients.

La contrainte vient également du principe de la nation la plus favorisée (NPF). La Suisse, en raison de prix de médicaments relativement bas en comparaison du pouvoir d'achat des autres pays, est devenue un pays de référence pour les Etats-Unis. «Cela crée une pression considérable», prévient René Buholzer. Il estime que si la Suisse sert de référence, les médicaments devraient être alignés sur les prix américains – ou «risquerait de ne pas être commercialisés, voire d'arriver sur le marché avec un retard significatif».

Interpharma appelle donc à une réaction politique rapide: «Une modernisation urgente de la fixation des prix des médicaments innovants est nécessaire», plaide son directeur, tout en mettant en garde contre de nouvelles mesures strictement axées sur la réduction des coûts. A défaut, c'est l'attractivité même du site suisse des sciences de la vie qui serait «mise en danger». **Nathalie Praz**

Neuf sujets sensibles contenus dans la lettre d'intention envoyée par la Maison-Blanche

GUERRE COMMERCIALE. Washington a accepté de réduire ses droits de douane à 15% avec la Suisse, mais la liste des contreparties est longue et potentiellement sensible pour la Confédération.

Pascal Schmuck

Les termes de la déclaration d'intention entre les Etats-Unis et la Suisse n'ont encore rien de péremptoire. Les parties précisent bien que le document «ne constitue pas un instrument juridiquement contraignant». Le texte montre néanmoins la direction que Washington entend donner aux discussions. Décryptage de neuf sujets discutés côté suisse.

1. La déclaration stipule un montant total de 200 milliards de dollars d'investissement aux Etats-Unis sur les cinq prochaines années.
Cet engagement est-il réalisable?
Peu probable

Ce montant représente une moyenne de 40 milliards de dollars par an, uniquement réalisés par des entreprises privées. Pour rappel, ces dernières ont investi près de 15 milliards de francs aux Etats-Unis en 2023, selon des chiffres de la Banque nationale suisse (BNS). Roche compte bien investir 50 milliards de dollars outre-Atlantique, mais sur cinq ans. Novartis s'est engagé pour un montant de 23 milliards sur la même durée. Même l'objectif d'un tiers de cet investissement d'ici à fin 2026, soit près de 70 milliards, semble utopiste.

2. La fiche d'information publiée par la Maison-Blanche prévoit «d'éliminer le déficit commercial entre les deux pays d'ici à 2028». Est-ce possible aussi rapidement?
Peu probable

Le déficit a atteint 38,5 milliards de dollars en 2024. Pour cette même année, la Suisse a importé des biens américains d'une valeur totale de 14,3 milliards de francs, en baisse de 3%, faisant du pays son sixième partenaire commercial, comme le montre

l'Office fédéral de la douane (OFD): il faudrait donc que la Suisse augmente de plus du double ses achats de produits américains, à moins qu'elle ne réduise massivement ses exportations outre-Atlantique, le tout en 36 mois. Rappelons par ailleurs que l'administration américaine tait soigneusement que les Etats-Unis enregistrent un excédent dans les services d'un montant comparable à son déficit dans les biens. En 2024, la différence s'est établie à près de 20 milliards de francs en faveur de Washington, selon les chiffres du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).

3. La Suisse ouvrira-t-elle son marché aux produits alimentaires américains?
Oui, mais en partie seulement

La déclaration d'intention évoque des droits de douane nuls «sur les produits de la mer américains, et sur certains produits agricoles américains, ainsi que par l'utilisation de contingents tarifaires pour d'autres produits agricoles».

Le Conseil fédéral a déjà donné quelques détails, parlant de 500 tonnes pour la viande de bœuf, de 1000 tonnes pour la viande de bison et 1500 tonnes pour la viande de volaille. Quant aux poissons et autres fruits de mer, ils sont de toute façon importés en grandes quantités. La «sélection de produits agricoles non sensibles pour la Suisse» pourrait concerner des catégories comme les amandes ou les oranges qui ne sont pas produites en Suisse. La Maison-Blanche évoque ainsi «certains fruits, des oléagineux secs ou encore des spiritueux comme le whisky et le rhum».

Pour rappel, le total du marché de la viande bovine en Suisse est estimé à 120.000 tonnes par an environ, selon les chiffres de ProViande, les importations représentant 22.000 tonnes fournies en majorité par l'Allemagne et l'Autriche. Quant à la volaille, il s'en écoute près de

150.000 tonnes par an, avec un peu moins de 55.000 tonnes provenant de l'importation, selon la fondation Aviforum. Reste donc à attendre la réaction des consommateurs, que les pratiques américaines de «bœuf aux hormones» ou de «poulet nettoyé au chlore» font fuir. Toutefois, Washington souhaite une coopération «pour rationaliser les exigences sanitaires en matière d'étiquetage et de certificats, en particulier pour le bœuf, le bison et les produits laitiers».

4. La déclaration d'intention comprend-elle des achats d'armes américaines?
Non

Rien de tel n'est évoqué dans le texte. Selon la NZZ am Sonntag, les négociations ont abordé des achats d'armes supplémentaires auprès des Etats-Unis. Le conseiller fédéral Martin Pfister «part du principe qu'il n'en sera pas question à l'avenir non plus, mais je ne peux rien exclure», a-t-il déclaré à la télévision alémanique SRF.

5. Les véhicules américains pourront-ils être importés plus facilement?
Probablement

Une clause indique que «la Suisse prévoit de travailler avec les Etats-Unis pour faciliter la reconnaissance des normes de sécurité des véhicules des Etats-Unis (FMVSS)», ce que

la Confédération fait déjà pour certains produits. Le Cybertruck de Tesla par exemple n'est pas homologué en Suisse en l'absence d'une «autorisation globale européenne», rappelle l'Office fédéral des routes (Ofrou). Le futur accord commercial pourrait donc lui ouvrir les voies helvétiques. Autre souci, les normes américaines ne traitent pas aussi fortement la protection des piétons que les règles européennes, souligne le European Transport Safety Council. Les standards de l'Union européenne exigent des formes de carrosserie destinées à limiter les blessures lors des impacts.

6. La Suisse autorisera-t-elle automatiquement tout dispositif médical américain?
Non, mais il n'y a pas de réciprocité

La déclaration d'intention souligne que la Suisse «entend faciliter l'acceptation des dispositifs médicaux approuvés par la Food and Drug Administration (FDA) américaine». L'inverse n'est toutefois pas vrai puisque les décisions de Swissmedic peuvent être largement ignorées de leur homologue américain.

7. La déclaration d'intention enterre-t-elle les projets de taxation des géants américains du numérique comme les Gafam?
Oui

Le texte stipule que «la Suisse et le Liechtenstein entendent continuer de s'abstenir d'imposer des taxes sur les services numériques», qui auraient pu cibler les géants américains comme Google, Amazon, Facebook, Apple ou Microsoft. La Suisse n'impose rien de tel pour le moment mais certaines personnalités, sur la gauche de l'échiquier politique, y étaient une oreille favorable. La conseillère nationale Franziska Ryser (Les Vert-e-s/SG) a ainsi déposé une motion en ce sens au sein de la commission de l'économie et des redevances.

importants pour les produits et services américains».

Il est donc tout à fait probable que Berne s'aligne sur les exigences américaines à l'avenir pour tout ce qui concerne les contrôles d'exportation et les sanctions, notamment envers la Chine. Pour rappel, la Confédération a signé un accord de libre-échange avec Pékin, qu'elle cherche à mettre à jour.

9. Les investissements en provenance de pays jugés hostiles par Washington seront-ils bloqués par Berne?
Peut-être

L'administration américaine dit très clairement qu'elle souhaite davantage de coopération dans les investissements étrangers. Ces derniers seront examinés «y compris sur la base de la sécurité nationale», selon la Maison-Blanche.

Une acquisition comparable à celle de Syngenta par ChemChina en 2017 pourrait donc être soumise au bon vouloir de Washington à l'avenir. Berne y songe déjà depuis quelques années, sur la base d'un texte du sénateur Beat Rieder (PDC/VS) qui demande des mesures supplémentaires pour contrôler les rachats stratégiques d'entreprises suisses par des fonds étrangers. Certaines dispositions de cette «Lex Syngenta» doivent encore être soumises au Conseil national lors de la session d'hiver 2025.■

Publicité

La croissance déjà touchée

L'économie suisse a souffert davantage que prévu du coup de masse douanier de 39% asséné en août. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) a fait état lundi d'une contraction du PIB de 0,5% au troisième trimestre comparé au partiell précédent, selon une estimation corrigée des variations saisonnière. Au deuxième trimestre, le pays avait affiché une croissance de seulement 0,1%, après une croissance de 0,7% entre janvier et mars.

L'économie helvétique a donc produit moins de richesses qu'anticipé par les économistes consultés par AWP. Ils tablaient sur une évolution entre -0,3% et +0,2% au troisième trimestre 2025 par rapport au précédent.

«Plombée par un important recul de la création de valeur dans le secteur chimique et pharmaceutique, l'industrie dans son ensemble a connu une évolution négative», ont souligné les économistes fédéraux dans le document. La croissance dans le secteur des services a été inférieure à la moyenne. La consommation domestique n'a pas non plus permis de compenser la mauvaise tenue du commerce extérieur. (awp-AGEFI)